



Réf. Farde e-Assemblées : 2512652

N° OJ : 42

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/03/2023

Objet : Contrat de Sécurité et de Prévention.- Budget 2023.- Retrait de décisions du Conseil.- Avance Politique De la Ville, Contrat de Sécurité et Prévention et autres projets.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'adoption du budget 2023 par le Conseil Communal et de l'approbation de celui-ci par l'autorité de tutelle, l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit" demande à la Ville de Bruxelles d'octroyer un subside mensuel de 1.515.548,67 EUR, donc un montant total de 18.186.584,06 EUR;

Considérant que ce douzième permettra à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit", chargée de la Politique de Prévention intégrée sur le territoire de la Ville de Bruxelles, d'assurer le fonctionnement de tous les projets de l'asbl et le paiement des salaires du personnel;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Retirer la décision n° 4 du Conseil du 21/11/2022, vu l'intitulé de la décision ne correspond pas à l'intitulé du nouveau montant global 2023.

Article 2 : Retirer les décisions n°s 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du Conseil du 05/12/2022, vu les intitulés des 6 décisions ne correspondent pas à l'intitulé du nouveau montant global 2023.

Article 3 : Octroyer à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit" d'un subside mensuel de 1.515.548,67 EUR, donc un montant total de 18.186.584,06 EUR à l'article 30042/332/02 du budget ordinaire 2023.

Annexes :